Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 21 (1975)

Heft: 1-2

Rubrik: Page au féminin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Page au féminin

Une femme pasteur réalisatrice à la télévision

D'entente avec la direction de la télévision romande, la commission de télévision des églises protestantes de Suisse romande a désigné le nouveau stagiaire-réalisateur qui succèdera dans deux ans au pasteur André Junod, actuel réalisateur des émissions protestantes. Il s'agit de Mme Loyse Barblan-Gretillat, à Genève.

Née en 1945 à Saint-Aubin (NE), fille de pasteur, Mme Barblan a étudié la théologie à Neuchâtel, où elle a obtenu sa licence. Consacrée en 1974, elle a accompli des stages dans la paroisse de la collégiale et à la télévision, où elle commencera l'an prochain sa nouvelle activité (ats).

La première femme juge au Tribunal fédéral : « Je suis soulagée »

C'est tendue que la future première femme juge au Tribunal fédéral, Mme Margrit Bigler-Eggenberger, a attendu à la tribune du Conseil national en compagnie de son mari l'annonce du résultat de son élection, qui était combattue.

Soulagée, cette femme sympathique et modeste a alors reçu les félicitations des personnalités de l'hémicycle, de son père en particulier, l'ancien conseiller national et actuel conseiller aux Etats Mathias Eggenberger, qui fut un des premiers à venir la congratuler, ainsi que du conseiller fédéral Kurt Furgler : « Je suis fier ».

Mme Bigler va devoir s'établir à Lausanne, tandis que son mari conservera pour le moment sa place dans l'enseignement à Rorschach. Peut-être viendra-t-il occasionnellement dans la métropole vaudoise par la suite pour y chercher une nouvelle activité, a déclaré le nouveau juge. En tous les cas, il est d'accord que sa conjointe occupe cette nouvelle fonction.

Les premiers temps, nous voyagerons beaucoup d'un bout à l'autre de la Suisse, a ajouté Mme Bigler, mais comme elle était auparavant juge suppléant au Tribunal Fédéral, elle est déjà habituée à ces voyages.

Répondant à quelqu'un qui lui demandait comment elle se sentait après cette bataille gagnée, Mme Bigler a répondu simplement : « Je suis soulagée » (ats).

Le salaire mensuel de la ménagère : 2.074 francs par mois

Elle exerce chaque jour dix métiers différents et son travail mensuel « vaut » 2.074 francs par mois : tel est le résultat d'un sondage réalisé auprès des ménagères romandes par le mensuel féminin « Flair ».

Cette enquête porte sur les mères de famille qui élèvent un ou deux enfants âgés de moins de 10 ans. On a déterminé un salaire moyen de 8,50 F à l'heure, salaire qui leur serait versé si elles exerçaient les dix métiers suivants en qualité d'auxiliaires,c'est-à-dire sans certificat professionnel : cuisinière : 43 heures par mois, jardinière d'enfants : 55, maîtresse d'école : 39, commerçante (achats) : 16, lessive - repassage : 14, couturière : 13, ouvrière (petits travaux ménagers et jardinage) : 5, infirmière : 4, sommelière : 12, nettoyeuse : 43 ; soit un total de 244 heures par mois (ats).

ATTENTION !

ABONNES NOUVEAUX, mentionnez-le en indiquant avec précision vos noms et adresse (code postal indispensable).

ABONNES ANCIENS pas encore en règle pour l'année 1974. Prière de vous mettre immédiatement à jour avec notre administration.

CHANGEMENT D'ADRESSE. Prière de toujours joindre votre ancienne avec la nouvelle adresse ainsi qu'un timbre de 1 F pour les frais.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 30 francs

Abonnement de soutien à partir de cette somme. Par chèque bancaire à la Rédaction du M.S., 17 bis, quai Voltaire ou par C.C.P. 12 273-27, 10, rue des Messageries 75010 Paris.

Ce numéro contient un formulaire de ch. p. Il est destiné à tous ceux qui n'ont pas encore réglé leur abonnement pour 1975. Nous leur serions reconnaissants de le remplir au plus vite, la grève prolongée des P.T.T. et les importantes augmentations de frais d'impression ayant très sérieusement compromis notre budget. Merci d'avance.

L'administration.